



Durée de préavis ETAM Syntec

Par **Albin J**, le **18/09/2018** à **09:09**

Bonjour,

J'ai déposé ma démission- selon mon employeur j'ai 2 mois de préavis mais j'ai un doute car je suis ETAM (275), convention Syntec, mais pas depuis 2 ans. Mon ancienneté est plus importante mais je n'étais pas ETAM, mon contrat indiquait donc un préavis de 1 mois. L'avenant au contrat qui stipule mon changement de statut ne stipule aucune modification de préavis. Pour corser un peu la chose, j'aurai 2 ans d'ancienneté ETAM pendant la durée de préavis, donc la date à laquelle on fixe l'ancienneté compte: est-ce bien la date de dépôt de la démission ? Cela me semblerait logique mais n'ai trouvé l'info nulle part.

Merci d'avance.